



FICHE DE DEMANDE DE MATERIEL

événementiel

IDENTIFICATION

Pôle / direction / service

Association de l'Agglo

Etablissement d'enseignement scolaire / supérieur

Entreprise / commerce / comité de l'Agglo

Communes de l'Agglo

Agent de l'Agglo : date d'entrée dans la collectivité :

Raison sociale :

Nom / Nom du responsable / Président :

Prénom :

Adresse du siège social / Adresse personnelle :

Tél :

mail :

MANIFESTATION

Intitulé :

Objet de la manifestation :

Public :

Nombre de visiteurs attendus :

Dates :

Horaires :

Lieu :

Tél. de la personne référente :

Prise en charge obligatoire par l'organisateur :

Les retraits et les retours de matériel se font aux :

Ateliers de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis - 11 rue des Auges - 60650 SAINT PAUL

Demande		Accusé réception du service Logistique et Matériel Accord/Refus/Observations
Retrait souhaité, date :	heures (entre 8h et 11h) :	
Retour souhaité, date :	heures (entre 8h et 11h) :	

TYPE DE MATÉRIEL & QUANTITÉ

Matériel	(stock)	Quantité	Tarifs €* Agglo/ Hors Agglo	Accusé réception du service Logistique et Matériel Accord/Refus/Observations
STAND BUVETTE	(1)		33,50	
BARNUM 3x3 m	(57)		33,50	
BARNUM 3x4,5 m	(4)		33,50	
TENTE 5x8 m	(6)		560,00	
TENTE 5x12 m	(4)		840,00	
TENTE 8x12 m	(1)		1344,00	
TENTE 8x8 m	(2)		896,00	
PODIUM ROULANT 60m ² **	(1)		293,00	
PODIUM ROULANT 24m ² **	(2)		205,50	
PODIUM NON ROULANT 5x4 m	(1)		200,00	
TABLE BRASSERIE	(120)		3,00	
TABLE PLASTIQUE	(94)		4,00	
TABLE RONDE	(20)		11,50	
MANGE DEBOUT	(10)		33,50	
BANC	(225)		2,50	
CHAISE PLASTIQUE VERTE	(100)		1,00	
CHAISE PLIANTE	(580)		1,00	
PRATICABLE	(25)		10,00	
Escalier pour praticable	(1)		5,00	
GRILLE D'EXPO	(109)		1,40	
BARRIERE DE SECURITE	(46)		2,00	
GROUPE ELECTROGENE	(1)		70,00	
SPOT ECLAIRAGE INTERIEUR	(8)		-	
ENSEMBLE SONO	(1)		285,00	
ENCEINTE AUTONOME	(2)		-	
PUPITRE AUTONOME	(1)		69,00	
PUPITRE PLIANT (non sonorisé)	(1)		18,50	
PLOT RUBAN	(17)		-	
BOITIER ELECTRIQUE	(15)		20,00	
POUBELLE DE TRI BI-FLUX	(3)		-	
FLUTE	(200)		-	
VERRE BALLON	(200)		-	
VERRE A JUS DE FRUIT	(200)		-	

* Tarifs en vigueur à titre indicatif pour permettre la valorisation des soutiens en nature dans les budgets, **aussi le matériel est gracieusement mis à disposition aux communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, aux associations, écoles et autres organismes à but non lucratif de son territoire.**

** L'emprunteur doit se munir d'une plaque minéralogique avec le même numéro que le véhicule tracteur lors de l'emprunt de remorque à barrières ou de podium roulant.

Le demandeur est responsable du bon usage du matériel emprunté. En cas de perte ou de vol il s'engage à remplacer à l'identique le matériel, en cas de réparation un titre de recette correspondant sera adressé à l'organisateur. Il est tenu de souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires au prêt du matériel pour garantir : sa responsabilité civile, le vol, les dégradations ou la destruction.

Si absence de votre part et même sans vérification du matériel livré, vous serez responsable de l'intégralité du matériel demandé et de sa restitution qualitative et quantitative.

- Le montage des barnums doit se faire impérativement avec fixation au sol ou avec le lestage fourni, il est strictement interdit de faire du feu sous les barnums, en cas de vent à une vitesse supérieur à 30 km/h les barnums devront être repliés et rangés.
- Tout ajout de matériel (tables-chaises) dans une salle municipale pré-équipée sera refusé afin de respecter la capacité d'accueil de la salle.

Date de la demande :

Signature du responsable :

OBSERVATIONS DU SERVICE LOGISTIQUE ET MATÉRIEL

Demande reçue le :

Accusé réception fait le :

☐ Par mail ☐ Par courrier